

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGOIS - 81380

**DÉCISION DU MAIRE N°31/2025**

**Marchés publics : 1.1.9 : Etude géotechnique G2PRO pour mise en sécurité et confortement du talus du parking public de la rue Saint Pierre**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE,**

- VU le code de la commande publique
- VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du Conseil Municipal,
- VU la délibération n° 19/2020 du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de Maire de la commune,
- VU la délibération n° 29/2020 du conseil municipal du 27 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la Décision du maire n°19/2025 relatives aux études géotechniques pour la mise en sécurité et confortement du talus du parking public de la rue Saint Pierre
- CONSIDERANT que le talus situé rue Saint Pierre au niveau du parking public a subi un glissement de terrain dont l'évolution est préoccupante,
- CONSIDERANT l'urgence de conforter le talus soutenant la chaussée, au vu des risques pour les équipements publics, les biens immobiliers et personnes situés sur le secteur,
- CONSIDERANT le diagnostic géotechnique et étude géotechnique de conception phase avant-projet missions G5-G2AVP du bureau d'étude Terrefort en date du 12/09/2025,
- CONSIDERANT la nécessité de réaliser une étude géotechnique G2PRO,
- CONSIDERANT la proposition de la société Terrefort pour la réalisation d'études géotechniques de conception phase G2PRO,
- CONSIDERANT que l'offre présentée par la société Terrefort est techniquement et financièrement satisfaisante,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** De confier la réalisation d'une étude géotechnique G2PRO relative au confortement du talus situé rue Saint Pierre au niveau du parking public, à la société Terrefort sise 1956 La Lauragaise 31670 LABEGE pour un montant de 3'200 € HT soit 3'840 € TTC

**ARTICLE 2 :** Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.



Fait à Lescure d'Albigeois, le 30 septembre 2025  
Le Maire,  
Elisabeth CLAVERIE

*Certifié exécutoire*

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*